



Victimes de plaintes à répétition

Par helene44

Bonjour

Je suis victime de plaintes à répétitions de la part d'un voisin. Une 1ère pour "dégradations sur biens d'autrui" en novembre, classée sans suite. Une 2ème pour le même motif en avril dont je n'ai aucune nouvelle à ce jour puis une 3ème il y a deux semaines pour "vol de jardinière" (celle-ci m'a été donnée par une voisine, décédée depuis, en 2018). J'ai rendez-vous avec un avocat demain après-midi. J'ai déposé plainte contre ce voisin pour "harcèlement moral" car depuis novembre, je vis un véritable enfer.

Ai-je bien fais de déposer plainte pour "harcèlement moral" ? que puis-je faire d'autre contre ce voisin ? Je ne le connais que de vue et par la réputation qu'il a dans le quartier. Il a tenté de me frapper en 2021 (un autre voisin s'est interposé) puis il est rentré dans mon jardin pour me voler des tiges de rose en 2019.

Merci pour vos conseils

Par Isadore

Bonjour,

Il y a du harcèlement, mais surtout des dénonciations calomnieuses.

Si vous avez une protection juridique, sollicitez son appui.

Par helene44

Bonjour

Oui j'ai une protection juridique.

Merci